Logo CFDT

L'INDISPENSABLE FONCTIONNAIRE ORANGE

· Ma rémunération
· Ma carrière

La CFDT m’informe et me défend !

INTRODUCTION

Vous retrouverez dans ce fascicule les nouvelles échelles indiciaires des fonctionnaires d’Orange (ratifiées par les décrets parus le 25 novembre 2020) ainsi que les tableaux de correspondance pour les promotions.

La CFDT revendique toujours la fusion des intra-bandes pour l’ensemble des fonctionnaires afin de gommer les divergences entre ACO et AFO et ainsi simplifier la gestion RH (comme cela a été fait à la Poste sur le 4.1/4.2)

La Rémunération

Vous y retrouverez aussi l’essentiel des dispositions salariales 2021 issues de la décision uniltérale faute d’accord salarial valablement signé à Orange. Les augmentations de la décision unilatérale sont collectives, individuelles et/ou managériales. Les cadres fonctionnaires sont assujetis au salaire global de base (SGB) qui est la somme du traitement indiciaire brut (TIB), du complément salarial (CS [ex CFT]) et de possibles avantages monétaires.
La rémunération indiciaire brute s’obtient en multipliant l’indice réel par la valeur du point (toujours bloquée à 4,686€ depuis le 01/02/2017). L’indice net majoré sert pour les cadres comme pour les non-cadres au calcul de la pension de retraite.

(plus d'informations dans documents)

L'indispensable
Documents
INDISPENSABLE FONCTIONNAIRE ORANGE